



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

défense et usage

Question écrite n° 44451

Texte de la question

Mme Christine Boutin appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur la circulaire des hôpitaux de Paris imposant l'anglais comme langue de rédaction des articles scientifiques. Cette décision porte atteinte au droit des chercheurs à travailler dans leur propre langue et viole la Constitution et la loi. De plus, elle va à l'encontre de la promotion de la langue française. C'est pourquoi elle lui demande d'abroger cette circulaire et de rétablir le français dans tous les services de l'Assistance publique.

Texte de la réponse

Il est précisé à l'honorable parlementaire que le ministère de l'emploi et de la solidarité a adressé à l'AP-HP une note de service lui demandant de se conformer aux directives ministérielles visant à assurer la promotion de la langue française au travers de l'ensemble de ses publications et articles, y compris ceux à caractère médical et scientifique, et de communiquer cette instruction à la communauté de ses médecins et chercheurs concernés par ces mesures, tout en sachant que certains travaux font l'objet d'une traduction en langue anglaise pour des raisons de communication internationale.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Boutin](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44451

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé et handicapés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2000, page 2098

Réponse publiée le : 31 juillet 2000, page 4609